



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 avril 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 avril 2011

EXERCICE 2011 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX -
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
18 avril 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Nicole IZORE donne pouvoir à Annie COUTUREAU

Excusés :

Conseillers :

- M. Frédéric GIRAUD
- M. Jérôme BALOGE
- Mme Blanche BAMANA
- Mme Jacqueline LEFEBVRE
- Mme Maryvonne ARDOUIN

DIRECTION DES FINANCES

**EXERCICE 2011 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES
TAUX D'IMPOSITION**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu en Commission générale,

Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux des trois impôts directs locaux en 2010 étaient les suivants :

- pour la taxe d'habitation : 21,97%
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,29%
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,47%

L'équilibre du Budget Primitif 2011, soumis au Conseil municipal de ce jour, est assuré par un produit fiscal qui ne nécessite pas de variation des taux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

reconduire les taux d'imposition 2010 et donc de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

pour la taxe d'habitation : 21,97%

pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,29%

pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,47%

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN